

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
désignation des représentants de l'Enseignement de la
Commission d'agrément des services d'accrochage scolaire**

A.Gt 15-06-2009

M.B. 16-11-2009

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 portant diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion et la violence à l'école, modifié le 1^{er} juillet 2005 et le 8 janvier 2009, l'article 25, § 1^{er}, 4^o;

Considérant qu'il convient de désigner les cinq représentants de l'Enseignement afin de pouvoir agréer les services d'accrochage scolaire,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés comme représentants de l'Enseignement au sein de la Commission d'agrément des services d'accrochage scolaire en qualité de :

Membres effectifs	Membres suppléants
Alain FAURE	Alfred PIRAUX
Nicky DE MAYER	Danièle CLAUSSE
Joëlle BERTIN	Jean-Yves WOESTYN
Valérie DENAYER	Philippe JONAS
Charles MALISOUX	Marc SOBLET

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juin 2009.

Bruxelles, le 15 juin 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

C. DUPONT

